HABILITATION ELECTRIQUE

Formation initiale du personnel électricien pour travaux HTA

H0(V) - H1 - H1(V) - H2 - H2(V) - H2(V) Essai - B0

Objectifs :

Réaliser en sécurité des travaux électriques en HTA et/ou en assurer la direction suivant les exigences de la norme NF C 18-510 :

1. Savoir énoncer les effets des dangers électriques.
2. Citer les travaux hors tension avec ou sans environnement électrique.
3. Identifier les niveaux d'habilitation et leurs limites.
4. Enoncer les prescriptions d'exécution de travaux.
5. Nommer les documents applicables.
6. Lister les mesures de prévention à observer lors d'un travail.

Une évaluation théorique et pratique est effectuée en fin de stage.

Public concerné :

Electriciens devant assurer l'exécution ou la direction de travaux en HTA.

Prérequis :

Savoir lire, écrire et parler le français *(formation adaptée possible sous condition)*.
Avoir suivi un stage nommé **HABEL 300** ou **HABEL 340.**
Avoir les compétences professionnelles correspondant aux tâches à réaliser.

La participation à la formation nécessite d'être en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés

Ces prérequis seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la formation. Un test théorique participera à cette vérification.

Durée :

1 jour en continu (7 heures).

Pédagogie :

La progression pédagogique s'appuie sur les exposés d'un module commun et d'un module propre à l'habilitation recherchée.
La formation comprend une partie théorique et une partie pratique.
Cette formation est réalisée par des formateurs formés et qualifiés dans le domaine de l'électricité et de la maîtrise des risques.

25 % du temps est consacré à la pratique, à la mise en situation et à l'évaluation.

Evaluation des acquis :

Évaluation théorique et pratique.

Outils pédagogiques :

Salle de cours équipée et atelier technique pour mise en situation

Accessibilité :

En cas de restriction médicale ou autres restrictions, un plan de compensation individuel pourra être mis en œuvre en amont de l'inscription, sur demande et sur validation de la faisabilité technique.

Dotation du stagiaire :

Documents, vêtements et EPI nécessaires **voir la liste détaillée à la page 3.**

Documents de fin de formation :

Attestation de formation et avis après formation.

Lieu :

Site FORMAPELEC ou tout autre lieu sur demande, à condition de disposer d'installations électriques adaptées.

ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE
Siège social : 30, av. du Président Wilson - 94234 CACHAN Cedex - Tél. : 01 49 08 03 03
Association loi de 1901 - Siret : 784 244 253 00067 - Code NAF 8559A - N° TVA Intracom. FR 02 784 244 253
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11940646394 auprès du Préfet de Région d'Île-de-France

CONTENU DU STAGE

MODULE COMMUN

1 - Règlementation et textes

2 - Dangers d'origine électrique

3 - Conditions d'habilitation

4 - Prescriptions associées aux zones de travail

5 - Principes généraux de prévention

MODULE TECHNIQUE HTA

1 - Normes en HTA

2 - Interconnexion des réseaux de la production d'énergie électrique à la distribution

3 - Rappel sur schémas de liaison à la terre

4 - Risques liés au couplage capacitif et à l'induction magnétique

5 - Matériels électriques dans les postes

6 - Matériels d'exploitation et d'entretien

7 - Verrouillages fonctionnels

8 - Equipements de protection

MODULE PROPRE A L'HABILITATION

1 - Rôles des différents acteurs

2 - Niveaux d'habilitation et leurs limites

3 - Prescriptions d'exécution d'un travail

4 - Documents à échanger

5 - Opérations spécifiques aux essais

6 - Opérations particulières

7 - Applications pratiques

ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE
Siège social : 30, av. du Président Wilson - 94234 CACHAN Cedex - Tél. : 01 49 08 03 03
Association loi de 1901 - Siret : 784 244 253 00067 - Code NAF 8559A - N° TVA Intracom. FR 02 784 244 253
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11940646394 auprès du Préfet de Région d'Île-de-France

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Bulletin d'inscription

DOCUMENTS QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Néant.

VÊTEMENTS ET EPI QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Vêtements de travail adaptés aux risques électriques.
- Paire de chaussures de sécurité adaptée aux risques électriques.
- Casque d'électricien avec jugulaire *(NF EN 397)* et équipement de protection oculaire et faciale *(NF EN 166)*.

Pour la Basse Tension :

- Paire de gants composites *(à la taille du stagiaire, NF EN 60903 classe 00 ou 0)*.

ou

- Paire de gants isolants 500 V en latex pour électricien *(à la taille du stagiaire, NF EN 60903 classe 00 ou 0)*.

+

- Paire de surgants pour électricien en cuir à crispin *(à la taille du stagiaire, NF EN 388)*.

Pour la Haute Tension :

- Paire de gants de manœuvre HTA isolants en latex ou composites *(à la taille du stagiaire NF EN 60903 classe 3)*.

ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE
Siège social : 30, av. du Président Wilson - 94234 CACHAN Cedex - Tél. : 01 49 08 03 03
Association loi de 1901 - Siret : 784 244 253 00067 - Code NAF 8559A - N° TVA Intracom. FR 02 784 244 253
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11940646394 auprès du Préfet de Région d'Île-de-France